

# LIVRET DE RENTRÉE

## ANNÉE 2025/2026





Chèr·e·s étudiant·e·s,

Avant que vous vous plongiez dans la lecture de ce livret, il nous semblait important de prendre le temps de vous accueillir en vous souhaitant chaleureusement la bienvenue à l'Université Bourgogne Europe, et plus précisément au sein de L'UFR Langues et Communication.

Vous ouvrez aujourd'hui une nouvelle étape de votre vie, et nous espérons que, comme pour beaucoup avant vous, ce sera l'une des plus riches et des plus belles.

Évidemment, nous sommes tentés d'insister sur l'importance de ces années d'études et du sérieux avec lequel vous devez les aborder (et nous ne doutons pas une seconde que vous vous donnerez à fond dans cette tâche), mais nous avons également une pensée pour le chemin personnel que vous allez parcourir. Si vos esprits vont continuer à grandir et s'enrichir, vous aussi, en tant que personnes, allez le faire, et c'est en adultes éclairés (et diplômés !) que vous quitterez l'université dans quelques années.

Notre mission, sur toute la durée de votre présence à l'UBE, est de vous transmettre les outils et connaissances à notre disposition, de vous accompagner et vous orienter dans vos démarches, qu'elles soient académiques ou administratives.

Ce livret contient l'essentiel des informations qui vous seront utiles durant votre scolarité, conservez-le donc précieusement et consultez-le chaque fois que nécessaire. Mais il ne répondra sans doute pas à toutes les situations et questions auxquelles vous serez confrontés. N'hésitez pas alors à solliciter l'équipe enseignante et administrative selon les cas, car si vous êtes à l'université pour apprendre et vous questionner, nous y sommes pour que vous ne restiez jamais sans réponses.

Belle rentrée et bonne réussite à tou·te·s !

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND, Directrice de l'UFR Langues et Communication

Matthieu BOILLEREAU, Responsable de scolarité LEA

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>LA SCOLARITÉ LEA</b> .....	<b>5</b>
SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE : BUREAU 166 B	5
SCOLARITÉ : BUREAU 166 A	5
RÈGLES D'OR	5
<b>RÉGLEMENTATION</b> .....	<b>6</b>
TEXTES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	6
ASSIDUITÉ ET ABSENCES	6
<b>EXAMENS ET RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
CALCUL DES RÉSULTATS ET COMPENSATION	7
DÉLIBÉRATION DU JURY ET PUBLICATION DES RÉSULTATS	7
LIRE MES RÉSULTATS	7
QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONCERNANT MES RÉSULTATS	7
LA SESSION 2 (DITE DE « RATTRAPAGE »)	8
LE STATUT AJAC	8
FRAUDES	8
<b>UN CAMPUS NUMÉRIQUE</b> .....	<b>9</b>
<b>BESOIN D'AIDE ?</b> .....	<b>10</b>
MA SANTÉ	10
LA MISSION HANDICAP	10
HARCÈLEMENT	11
LA SOLIDARITÉ À L'UBE	11
SERVICE DES BOURSES	11
LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE)	12
<b>ENRICHIR MA FORMATION</b> .....	<b>13</b>
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES	13
L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	13
L'ANNÉE DE CÉSURE	14
<b>POURSUITE D'ETUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?</b> .....	<b>14</b>
<b>PLANS DU BÂTIMENT DROIT/LETTRES</b> .....	<b>15</b>

# L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION

## **DIRECTRICE DE L'UFR (Doyenne) :**

Christelle Serée-Chaussinand

**[direction.langues@ube.fr](mailto:direction.langues@ube.fr)**

## **Direction du Département LEA :**

Will NOONAN – Estera-Tabita BADAU

## **Responsable de la première année LEA :**

Angélique PESTAÑA - Bureau 161

**[angelique.pestana@ube.fr](mailto:angelique.pestana@ube.fr)**

## **Responsable de la Scolarité LEA et Référent Solidarités/Santé :**

Matthieu BOILLEREAU - Bureau 166A

03.80.39.56.74 - **[scolarite.lea@ube.fr](mailto:scolarite.lea@ube.fr)**

## **Secrétariat Licence LEA :**

Gaëlle MATHEY - Bureau 166 B

03.80.39.56.70 - **[secretariat.lea.licence@ube.fr](mailto:secretariat.lea.licence@ube.fr)**

**Pour contacter une personne qui travaille à l'UBE : prénom.nom@ube.fr**

# LA SCOLARITÉ LEA

**SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE : Gaëlle MATHEY - BUREAU 166 B**

Au secrétariat, je peux : mettre à jour mon dossier administratif (changement d'adresse, de numéro de téléphone, ...), régulariser mes absences, procéder aux inscriptions pédagogiques, poser mes questions sur les emplois du temps, déposer ou retirer mes documents administratifs.

Je peux joindre Gaëlle Mathey par téléphone ou par mail, ou me déplacer à son bureau aux horaires d'ouverture (9h00-12h00 / 14h00-16h00, fermé le vendredi après-midi).

**GESTIONNAIRE MASTERS LEA : Judith COMBETTE**

**GESTIONNAIRE MASTER ICM : Maude SER Y**

**RESPONSABLE DE LA SCOLARITÉ : MATTHIEU BOILLEREAU - BUREAU 166 A**

Il est à mon écoute pour tout ce qui concerne ma scolarité : les dispenses d'assiduité, validations d'acquis, demandes de transfert et réorientations. Il est également mon contact de référence pour toute demande concernant les examens et contrôles continus, mes résultats et notes ou pour poser mes questions concernant la réglementation des études.

Je peux le joindre par téléphone, mail, via la messagerie Teams ou en me déplaçant à son bureau. La porte est toujours ouverte lorsqu'il est disponible, je peux entrer sans frapper. Lorsqu'il est indisponible, la porte est fermée et je patiente, je repasse plus tard ou lui envoie un message/mail. Les horaires d'ouvertures du bureau sont indiqués sur la porte et mis à jour chaque vendredi pour la semaine suivante.

En tant que référent Solidarité et Santé/Handicap, il peut également m'écouter et m'accompagner en cas de besoin.

## RÈGLES D'OR

1. Mes documents administratifs et justificatifs, notamment médicaux, doivent être remis uniquement à la scolarité et au secrétariat. Chaque bureau dispose d'une boîte aux lettres en cas d'absence.
2. Pour communiquer avec les personnels et services de l'Université, j'utilise toujours mon adresse mail UBE et non mon adresse personnelle.
3. Je ne dois jamais me satisfaire d'une information orale entendue hors des bureaux. Je dois toujours me la faire confirmer par la scolarité.
4. Je garde un œil sur ma boîte mail UBE, le groupe Teams « Scolarité LEA » et sur le panneau d'affichage.

# RÉGLEMENTATION

## TEXTES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

### LES LOIS, PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Comme partout sur le territoire français, les lois de la République, ainsi que ses valeurs et principes, s'appliquent à l'université. La réglementation des études est notamment fixée par le Code de l'Éducation.

### LE RÉFÉRENTIEL COMMUN DES ÉTUDES (RCE)

Ce document établit les principes communs à toutes les formations dispensées par l'Université Bourgogne Europe. Il précise les droits et devoirs de tou-te-s, notamment dans le déroulement des évaluations, présente les « modalités de contrôle des connaissances et des compétences » (MCC), et rappelle les grandes règles de fonctionnement des jurys.

### LA FICHE FORMATION

Le RCE est complété, pour chaque mention et parcours, par une « Fiche Formation » qui précise le déroulé concret de la formation (volumes horaires, articulation des UE, modalités d'évaluation et de compensation, ...).

**Ma Fiche Formation et le RCE sont des documents importants qu'il m'est fortement conseillé de consulter. Ils sont à disposition au bureau de la scolarité et en ligne : <https://formations.ube.fr/fr/organisation-des-etudes.html>**

## ASSIDUITÉ ET ABSENCES

La présence à tous les TD et TP est obligatoire pour tout le monde.

### ABSENCES

Toute absence en TP /TD doit être justifiée dans un délai de deux jours ouvrables après mon retour.

Les motifs d'absence recevables sont notamment :

- Hospitalisation ou maladie (certificat médical établi par un médecin)
- Examen ou concours, entretien de stage ou d'embauche (convocation)
- Journée de la Défense Nationale (convocation)
- Décès d'un proche (certificat de décès)

Si je suis absent à un examen terminal, que l'absence soit justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), je suis déclaré-e défaillant-e. Je ne peux donc pas valider la session du semestre correspondant.

Le jury est souverain et peut apprécier toute situation particulière.

### DISPENSES D'ASSIDUITÉ

Certaines situations peuvent m'ouvrir le droit à une dispense d'assiduité. La liste complète des statuts ouvrant droit à une dispense figure dans le RCE. La situation la plus fréquente est celle des étudiant·e·s salarié·e·s. La demande est à faire le plus rapidement possible au début de chaque semestre auprès du responsable de scolarité. En cas de refus, j'en serai informé-e par écrit.

## EXAMENS ET RÉSULTATS

Tout au long du semestre, les épreuves de Contrôle Continu (CC) et Contrôle Continu Intégral (CCI) se déroulent durant les séances de cours. À l'issue de chaque semestre sont organisés les contrôles terminaux (CT) de la première session et une deuxième session a lieu en juin (voir calendrier en dernière page de ce livret).

**Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des épreuves est affiché sur le panneau des examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR Langues et Communication (<https://langues-communication.ube.fr/>)**

### CALCUL DES RÉSULTATS ET COMPENSATION

#### ▪ Calcul de la note au niveau de l'Unité d'Enseignement (UE) :

La note d'une UE est la moyenne des notes de ses éléments constitutifs auxquelles les éventuels coefficients sont appliqués. Une UE est validée si la moyenne est égale ou supérieure à 10.

#### ▪ Calcul de la note de semestre et règle de validation :

La note de semestre est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la note du semestre est supérieure ou égale à 10 et si les UE de langues (UE1 et 2) ont été validées. En L3, les UE à valider obligatoirement sont les UE5 et 6.

#### ▪ Calcul de la note d'année et règle de validation :

La note d'année est la moyenne des deux notes semestrielles. La note annuelle d'une UE est la moyenne des deux notes (semestre 1 et semestre 2) de cette UE. Pour obtenir son année, il faut avoir une note d'année et les notes annuelles des UE1 et 2 (5 et 6 en L3) supérieures ou égales à 10.

### DÉLIBÉRATION DU JURY ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Dans les semaines qui suivent les examens de chaque semestre, le jury se réunit en séance non publique et délibère souverainement à partir des résultats. Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres présents. La voix du/de la Président.e est prépondérante. Le jury peut, entre autres, harmoniser les notes proposées par les correcteurs, attribuer des points de jury, ...

Suite à la délibération, les résultats sont affichés sur le panneau de la scolarité et publiés sur mon ENT. La date de publication des résultats est indiquée sur le calendrier en dernière page de ce livret.

### LIRE MES RÉSULTATS

Résultats d'un semestre : Si j'obtiens une moyenne de 10 ou plus à un semestre et ai validé les deux UE obligatoires, ce semestre est acquis. Je n'ai pas à passer la session 2 pour un semestre validé, même si je n'ai pas validé toutes les UE à l'intérieur du semestre.

Résultat de l'année : à l'issue de la Session 1, mon résultat sera soit :

- **ADMIS·E (AD)** : J'ai réussi mon année et pourrai m'inscrire en L2.
- **AJourné·E (AJ)** ou **DEFAILLANT·E (DEF)** : je suis concerné·e par la Session 2.

### QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONCERNANT MES RÉSULTATS

Conformément aux textes réglementaires, je dispose d'un délai de deux mois pour transmettre toute demande qui me semble légitime. J'adresse ma demande par écrit à l'intention du/de la président·e du jury, et la dépose ou l'envoie par mail à la scolarité.

## LA SESSION 2 (DITE DE « RATTRAPAGE »)

La session 2 s'adresse aux étudiant·e·s qui ont été ajourné·e·s ou défaillant·e·s à l'issue de la Session 1 et qui doivent repasser des épreuves du 1er et/ou du 2nd semestre. Elle est obligatoire pour les étudiant·e·s concerné·e·s. Si je ne me présente pas aux épreuves de la Session 2, je serai défaillant·e lors du nouveau calcul de mes résultats et devrai redoubler.

### Quelles matières rattraper ?

Pour connaître les matières à passer en session 2, je dois :

1. Repérer le ou les semestre(s) pour lesquels je suis Ajourné·e ou ou Défaillant·e
2. Au sein de ce(s) semestre(s), repérer les UE non validées
3. À l'intérieur de ces UE, je repasse toutes les matières avec une note inférieure à 10/20, ABI ou ABJ.

**ATTENTION ! Il n'y a pas de Session 2 pour les UE/matières évaluées en CCI.**

## LE STATUT AJAC

Sur proposition du jury, et uniquement si je réponds aux critères, je peux être autorisé à progresser dans l'année supérieure, et devrai valider, en même temps, les UE non acquises de l'année en cours. Les étudiant·e·s concerné·e·s seront prévenu·e·s par la scolarité, informé·e·s des conséquences liées à ce statut, et devront accepter ou non la proposition par écrit.

### **Conditions pour être proposé AJAC :**

**Avoir validé au moins 18 ECTS par semestre, dont une UE de langue.**

## FRAUDES

Tout devoir doit être une **production intellectuelle individuelle** de ma part. Lors des examens, que ce soit en contrôle continu ou terminal, il est strictement interdit :

- de communiquer entre candidat·e·s ou avec l'extérieur
- d'utiliser ou de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve
- d'utiliser ou de conserver, même sans les utiliser, tout appareil électronique et/ou de communication (téléphone, ordinateur, tablette, montre connectée, oreillettes, écouteurs, traducteur électronique, etc.)

Toute fraude (ou tentative de fraude) fera l'objet d'un rapport en vue de la saisine de la section disciplinaire, qui pourra prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

Au-delà des examens écrits sur table, les fraudes liées au plagiat, ainsi que celles fondées sur le recours à un logiciel ou une intelligence artificielle sont également sanctionnables et feront l'objet de rapports disciplinaires.

Toute personne sur le campus, personnels comme étudiant·e·s, dispose d'un accès à Compilatio®, logiciel d'aide à la détection de plagiat.

# UN CAMPUS NUMÉRIQUE



## Maîtriser les outils numériques d'UBE

### Découvre les espaces numériques d'UBE

- **L'Environnement Numérique de Travail**

<https://ent.ube.fr>



- **Agenda** : consulte ton emploi du temps depuis l'application. Active la chips "Événements UBE" pour afficher tous les événements, ateliers et temps forts organisés sur ton campus.

<https://plannings.u-bourgogne.fr/portal/>



- **Bibliothèques universitaires (BU)**

Bibliothèque numérique  
Services en ligne

<https://bu.ube.fr>



- **Plubel / MOODLE** plateforme d'enseignement et d'examen en ligne.

<https://plubel-prod.ube.fr/>



### S'équiper : Les outils numériques

- S'informer sur les outils à disposition : ENT, wifi, Office 365 et Teams, Moodle, Wooflash, Compilatio et Matlab...
- Assistance en ligne HELPDESK
- Les lieux d'impression sur les campus



#### CONTACTS

- ENT ou perte de ses identifiants  
[guichet-unique@ube.fr](mailto:guichet-unique@ube.fr)
- Licence Office 365 ou Teams :  
[office365@ube.fr](mailto:office365@ube.fr)
- Moodle : [moodle-ub@ube.fr](mailto:moodle-ub@ube.fr)

- **Prêt de matériel aux étudiants**

Des informations précises seront publiées début septembre sur le site [www.ube.fr](http://www.ube.fr) dans la rubrique « Espace étudiant / Mes services numériques » et l'onglet « Prêt de matériel ».

## BESOIN D'AIDE ?

Peu importe le problème que je rencontre, je trouverai à l'UBE des personnes pour m'accueillir, m'écouter et m'accompagner.

### MA SANTÉ

#### Le Service de Santé Étudiante – SSE

Médecine - Urgence - Prévention

- Contacter le SSE sur tous les campus
- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h00
- Service fermé pendant les vacances
- En cas d'urgence, contacter le 15

Soins et remboursements - Soutien psychologique - Vaccination et prévention - Consultations de sexologie - Numéros d'urgence - Contacts utiles - Don du sang



#### Santé menstruelle

- Pour lutter contre la **précarité menstruelle** et permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions, des distributeurs de protections périodiques gratuites ont été installés dans plusieurs sanitaires du campus.

👉 [retrouve ici la liste des points de distribution sur les campus.](#)

- Dès la rentrée, UBE met en place un dispositif de **dispense menstruelle**, permettant aux personnes menstruées souffrant de dysménorrhées de justifier ponctuellement de leur absence, sans avoir à fournir de certificat médical. Cette dispense repose sur une déclaration sur l'honneur.

👉 [plus d'informations sur la page www.ube.fr/sante-menstruelle/.](http://www.ube.fr/sante-menstruelle/)



### LA MISSION HANDICAP

Je suis en situation de handicap ? À l'UBE, il existe de nombreuses aides pour faciliter mes études et ma vie à l'université. Les référents handicaps de l'UFR, ainsi que le SSE et la Mission Handicap de l'université sont mes interlocuteurs, je n'hésite pas à les contacter.

Référents pour l'UFR Langues et Communication : Francesco ARRU – Matthieu BOILLEREAU

Mission handicap : 03.80.39.69.49 / [mission.handicap@ube.fr](mailto:mission.handicap@ube.fr)

Sur place (PFVU, maison de l'université) **du lundi au vendredi de 09h à 12h15 et de 13h45 à 17h.**

#### AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET D'EXAMENS

Maladies chroniques, maladies graves, troubles cognitifs, accidents, interventions chirurgicales, handicaps, troubles des apprentissages, etc. Un aménagement de mes études et examens est possible.

À l'université, il n'y a pas de renouvellement automatique des aménagements obtenus au lycée. Pour bénéficier d'un aménagement, je dois passer par le SSE.

**SSE Dijon : 6A rue du Recteur Marcel Bouchard (à côté du RU Montmuzard)**

**Tél. : 03 80 39 51 53 / Appel d'urgence : 03 80 66 14 68**

**En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU.**

## HARCÈLEMENT

### VSS et harcèlement : infos et préventions à UBE

- UBE s'engage à protéger ses étudiantes et ses étudiants contre toutes les formes de harcèlement, violences sexistes et sexuelles (VSS).

#### Un signalement ?

✉ [stop.harcelement.vss@ube.fr](mailto:stop.harcelement.vss@ube.fr)



## LA SOLIDARITÉ À L'UBE

Je suis étudiant·e et j'ai besoin d'aide ? Je connais un·e étudiant·e en situation d'urgence ? Je n'hésite pas et je contacte le référent Solidarités de mon UFR. Il s'agit de Matthieu Boillereau.



### La commission solidarité étudiante

- Cette commission a pour vocation de répondre aux situations d'urgence que peuvent connaître les étudiants.

(Hébergement - équipement - restauration - emploi - santé [...])



- [accueil.solidarite@ube.fr](mailto:accueil.solidarite@ube.fr)
- 07 64 74 05 37

- Centre de solidarité d'UBE:  
Maison de l'Étudiant - R01

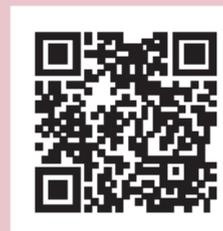


### Autres services étudiants en dehors de l'université

#### CROUS

- Bourse, logement, culture...
- Obtenir un rendez-vous auprès du service social du CROUS

<https://messervicestudiant.gouv.fr>



## SERVICE DES BOURSES

### DEMANDES DE BOURSES

Les demandes se font sur le site internet du CROUS BFC ([crous-bfc.fr/bourses-et-aides-financieres](https://crous-bfc.fr/bourses-et-aides-financieres)) ; cette démarche est à renouveler tous les ans.

### OBLIGATIONS DES ETUDIANT·E·S BOURSIÈR·E·S

Les étudiant·e·s boursières et boursiers doivent obligatoirement être assidu·e·s aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. L'assiduité des étudiant·e·s est contrôlée via les émargements et relevés de notes à chaque semestre.

#### Service des bourses des UFR Littéraires :

Bureau 154 / 03 80 39 39 61 / [bourses.ufr-litteraires@ube.fr](mailto:bourses.ufr-litteraires@ube.fr)



## La Maison de l'Étudiant - Ton QG sur le campus

Au cœur du campus dijonnais, la Maison de l'Étudiant te propose de nombreux services pratiques et conviviaux :

- ✓ Espace détente et de convivialité
- ✓ Wi-Fi, impressions, photocopies
- ✓ Boutique UBE
- ✓ Accueil de la Commission Solidarité Étudiante
- ✓ Point Info Étudiant
- ✓ Bureau de la Vie Associative et locaux associatifs étudiants



À obtenir sur place :

- ta **Carte Avantages Jeunes** → pour des réductions sur les transports, restos, ciné, sport, etc.
- ta **Carte Culture** → pour accéder aux offres culturelles à tarif réduit partout dans la région



### Gérer son quotidien d'étudiant

Pour bien démarrer, voici les infos clés pour organiser ton quotidien :

- financer tes études
- te déplacer
- te loger et te restaurer



## S'orienter et préparer son avenir Pro

Tu te poses des questions sur ton avenir ? Tu veux construire ton projet d'études ou ton projet professionnel ? Le Pôle Formation est là pour t'accompagner !

T'orienter ou te réorienter :

Besoin de faire le point sur ton parcours ou de changer de voie ?



- **Espace documentaire** : formations, métiers, débouchés
- **Entretiens individuels** avec des psy-EN et des chargés d'orientation
- **Événements dédiés** : Semaine de la Réorientation, Semestre Réo...
- **Conseils personnalisés** pour mieux te connaître et t'orienter

## ENRICHIR MA FORMATION

### UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES

Les UE transversales sont facultatives et constituent des UE « bonus » qui peuvent augmenter la note d'un semestre et se voir attribuer une valeur de 5 crédits européens pour toutes les UE, à l'exception des UE *Talent Campus* et *Des recherches et des femmes*, affectées d'une valeur de 3 crédits européens.



Toutes les informations concernant les UE Transversales sont disponibles ici :

<https://formations.ube.fr/fr/suivre-une-ue-transversale.html>

### L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

**Je suis bénévole dans une association, salarié d'une entreprise, engagé au sein de l'UBE, ... ? Les formes d'engagement étudiant sont multiples et permettent d'acquérir de nombreuses compétences. L'UBE me permet de valoriser mon engagement.**

La charte de l'engagement étudiant et le dossier de validation de l'engagement étudiant sont disponibles en ligne et en scolarité.



### Faire une partie de son cursus à l'international

**Sais-tu qu'il est possible de partir à l'étranger tout en étant inscrit à Université Bourgogne Europe ? Durant ton parcours tu peux cumuler plusieurs mobilités internationales :**

- semestre ou année d'études au sein d'un de nos établissements partenaires en Europe ou ailleurs dans le monde ;
- stages dans des entreprises privées ou institutions publiques ;
- séjours courts dans le cadre d'écoles d'été, d'ateliers thématiques ou de projets d'engagement civique ;



- obtention de plusieurs diplômes de différents pays grâce aux formations conjointes avec nos universités partenaires ;
- travail en tant qu'assistant de langue française etc.

**Le Pôle International t'accompagne dans tes démarches pour construire ton projet : candidatures, demande de bourses, amélioration de ton niveau linguistique, préparation culturelle ...**



Erasmus+  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

UNION EUROPÉENNE

Cofinancé par l'Union européenne.



## Embarquer pour l'Europe avec l'Alliance FORTHEM



### L'Alliance FORTHEM, c'est quoi ?

C'est un réseau de 9 universités en Europe (dont la nôtre !) qui développe pour leurs étudiants des mobilités innovantes qui sont complémentaires à toutes les autres possibilités pour partir à l'étranger proposées par l'UBE.

**Alors sans plus attendre, direction l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, la Lettonie, la Norvège, la Pologne et la Roumanie !**

### Quelles opportunités pour toi ?

- **Étudier** : semestre à l'étranger autour d'une thématique spécifique (démocratie, arts, alimentation, écologie...), semaine de mobilité au sein d'un groupe international ou séjour individuel personnalisé...
- **Apprendre** : accès aux cours en ligne en plusieurs langues, utilisation d'outils de traduction...
- **Se professionnaliser** : stages garantis dans les régions des universités du réseau, expérience de travail au sein des groupes d'experts, ateliers et conférences...
- **Tisser un réseau européen** : création de groupes d'amis constitués d'étudiants FORTHEM, promotion de l'Alliance en étant ambassadeurs FORTHEM...



## L'ANNÉE DE CÉSURE

Pour concrétiser un projet personnel ou vivre une nouvelle expérience durant mes études l'UBE me permet de suspendre temporairement mon cursus durant 6 à 12 mois pour réaliser mon objectif. Pendant la période de césure, le statut d'étudiant et la plupart des droits liés à ce statut sont maintenus.

Les formes de césure sont multiples : formation dans un autre domaine, stage, emploi en CDD, engagement bénévole, service volontaire européen, service civique, volontariat, réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant...

## POURSUITE D'ETUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?

La Licence LEA oriente vers un large éventail de métiers qui ont pour facteur commun la pratique des langues étrangères en contexte professionnel, dans des domaines aussi variés que la communication d'entreprise, le marketing international, les métiers de la traduction ou encore le tourisme. L'accès à ces métiers se fait notamment via une poursuite d'études de niveau Master.

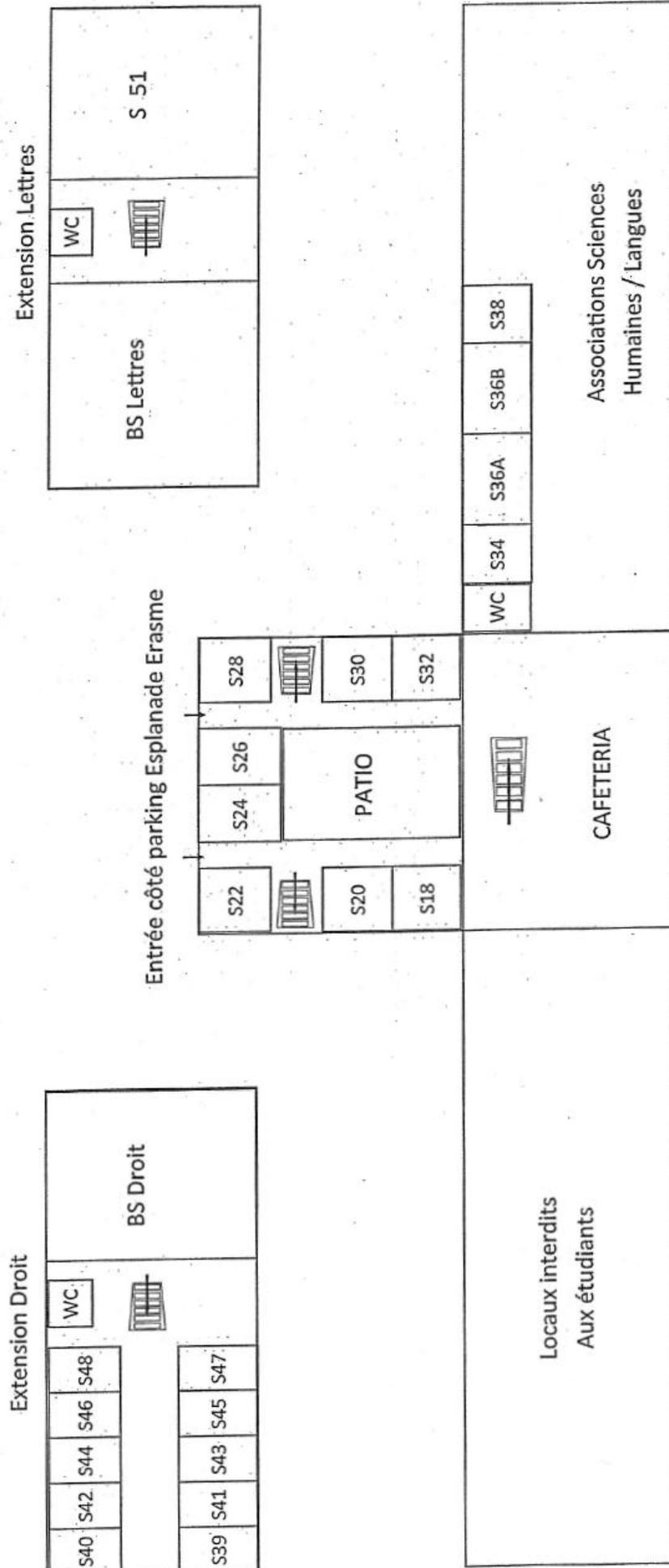
Les parcours de spécialisation proposés en Licence LEA à l'UBE préparent directement aux spécialités suivantes :

- **Master LEACA** : Langues étrangères appliquées commerce et affaires, marchés de la gastronomie et de l'agroalimentaire
- **Master MASCI** : Stratégies de communication internationale
- **Master T2M/TA2M** : Traduction multimédia / Traduction Accessibilité Multimédia

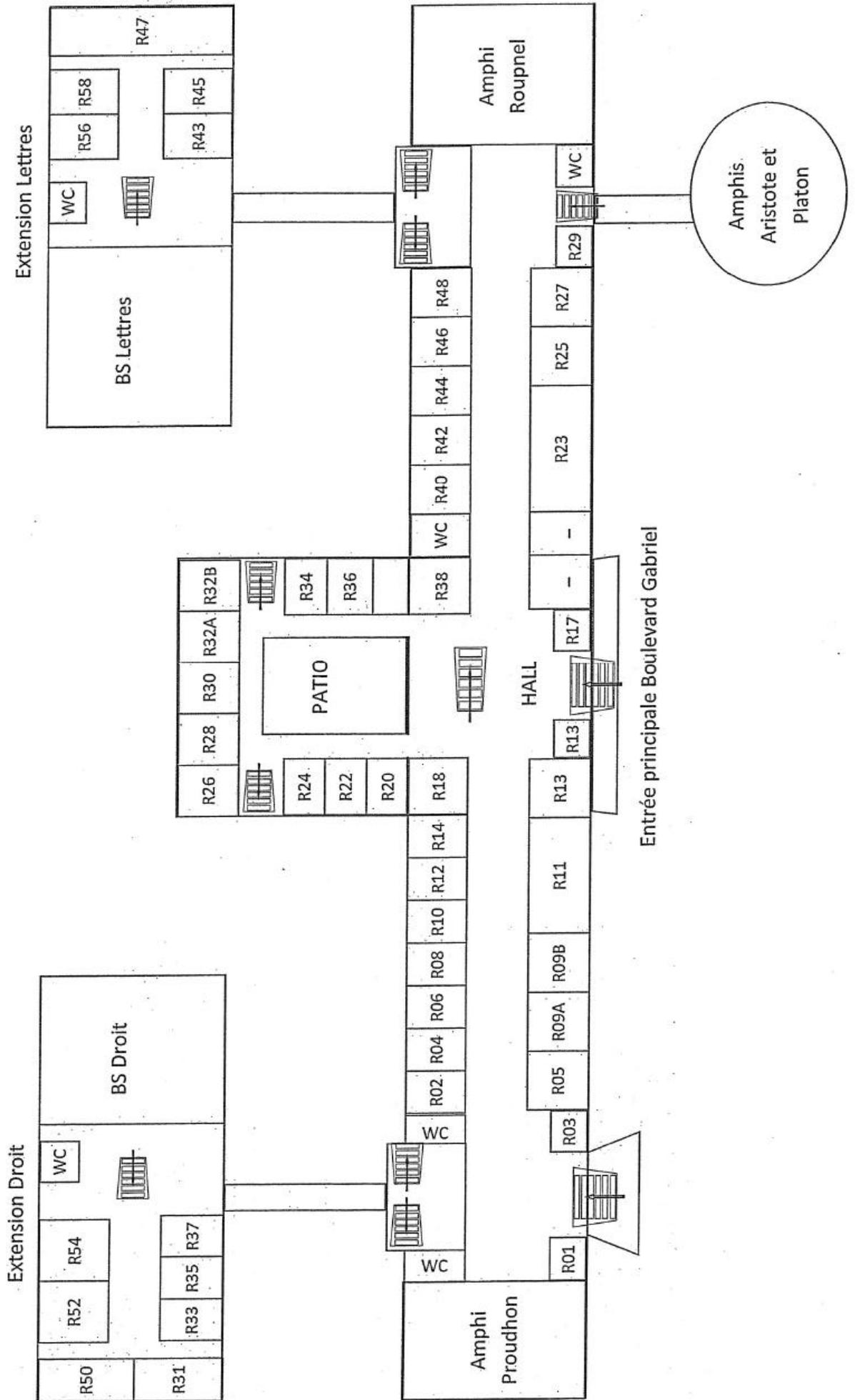
L'éventail des débouchés suite à une Licence LEA étant vaste, les offres de Master sont répertoriées sur le site de l'Association Nationale des LEA et la plateforme nationale Mon Master.

# PLANS DU BÂTIMENT DROIT/LETTRES

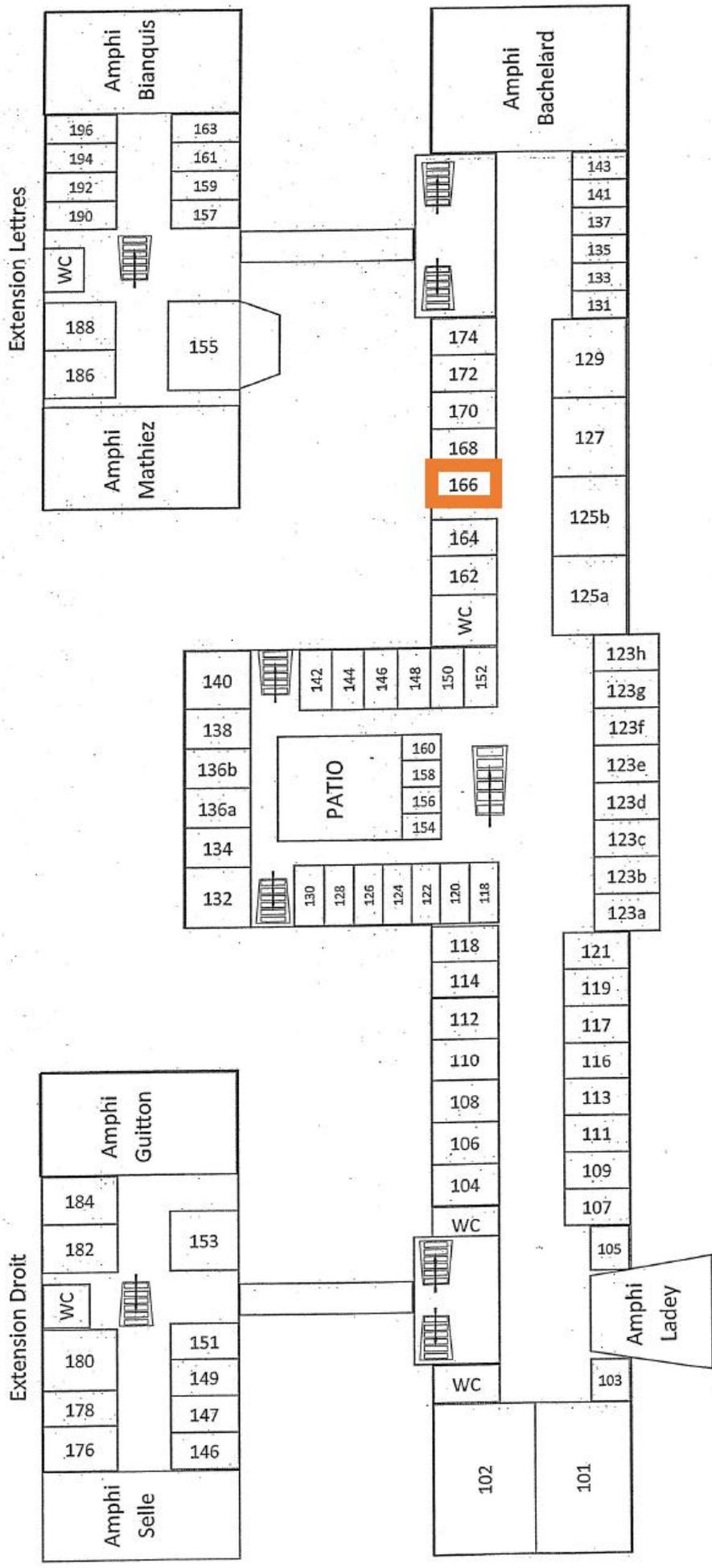
## REZ DE JARDIN



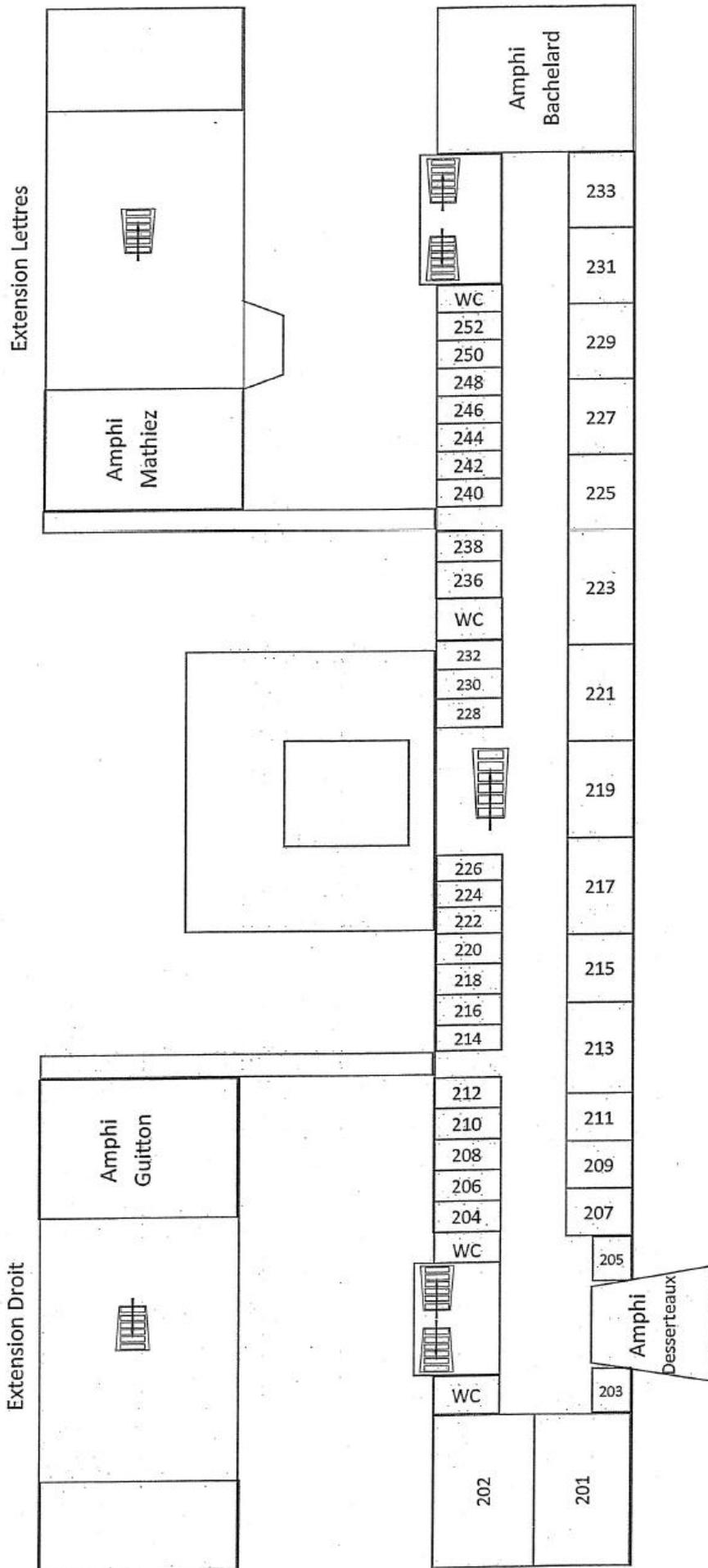
# REZ DE CHAUSÉE



# 1<sup>ER</sup> ÉTAGE

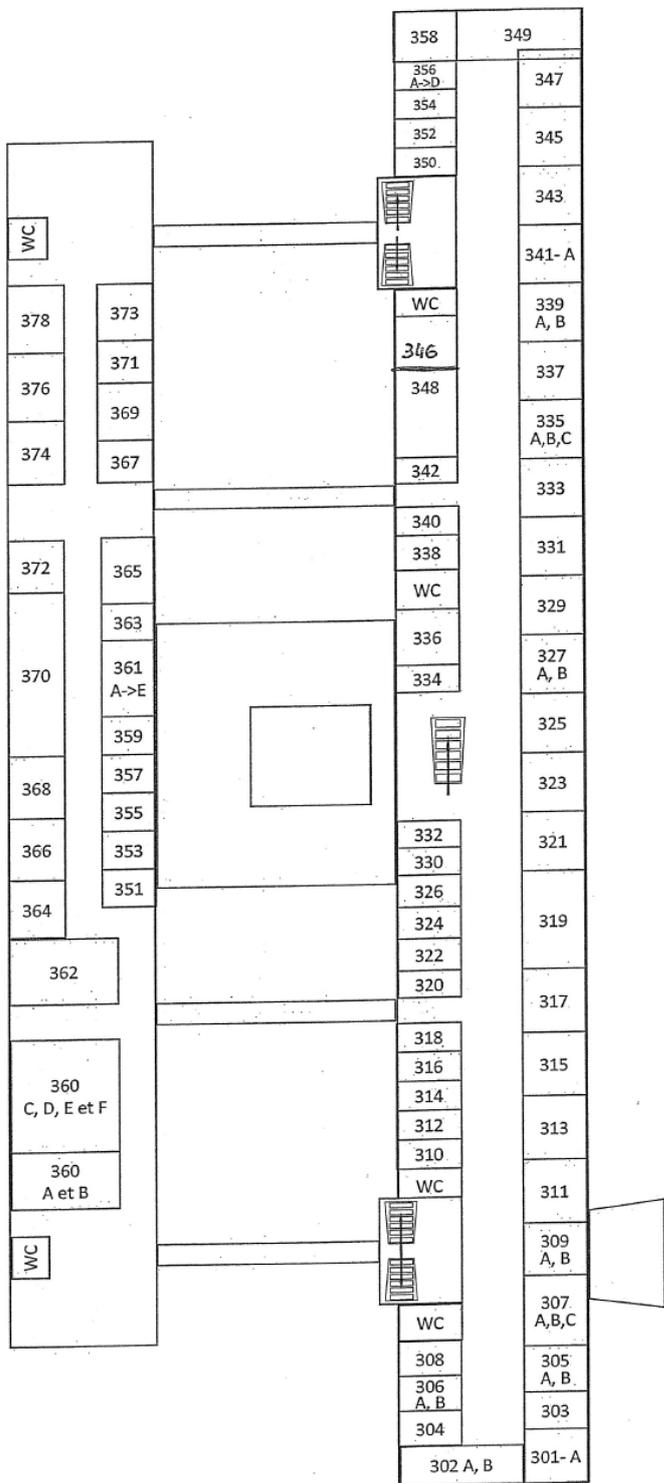


# 2<sup>ÈME</sup> ÉTAGE

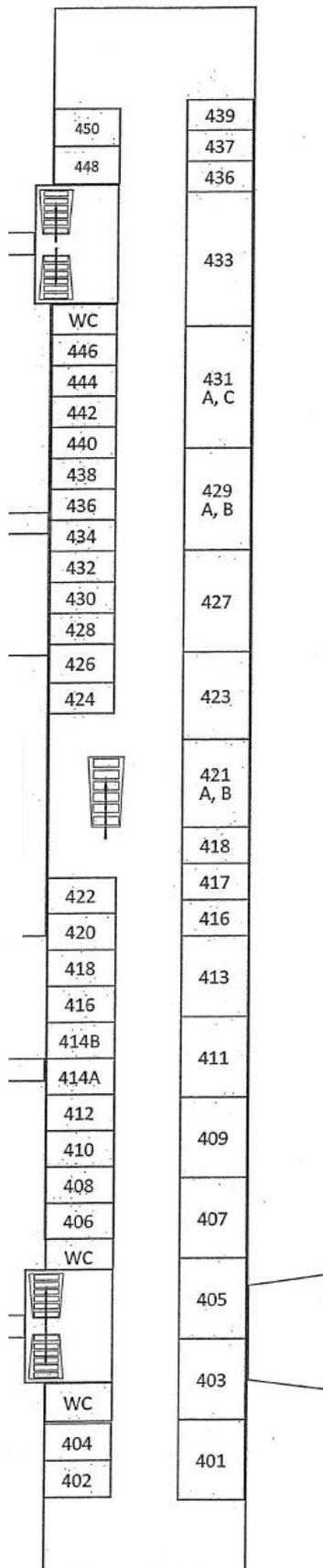


# 3ÈME ÉTAGE

Extension Droit/Lettres - La passerelle



# 4ÈME ÉTAGE





UFR LANGUES ET COMMUNICATION  
CALENDRIER 2025/2026 - LICENCE LEA

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
L 1 Rentrée LLCE 1 + L2/L3 Allemand (UES après-midi)	M 1 SEM AINE 3	S 1 VACANCES	L 1	J 1 VACANCES	D 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ	L 1	M 1 EXAMENS SESSION 2
M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3
J 4 SEM AINE DE TUTORAT LLCE	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4
V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6
D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
L 8 Rentrée LEA 1 + LLCE 2 et 3	M 8 SEM AINE 4	S 8	L 8	J 8	D 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8
M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
M 10 SEM AINE DE TUTORAT LEA	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10
J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11
V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13
D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
L 15 DÉBUT DES COURS	M 15 SEM AINE 5	S 15	L 15	J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15
M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17
J 18 SEM AINE 1	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18
V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20
D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
L 22	M 22 SEM AINE 6	S 22	L 22	J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22
M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24
J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25
V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26
S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27
D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
L 29	M 29 VACANCES	S 29	L 29	J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29
M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30
	V 31	M 31	M 31	S 31	M 31	M 31	V 31	D 31	V 31	V 31